

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

**2015 DAC 115** Subvention (3.000 euros) à l'association Le Chœur des Polysons 19e.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Le Chœur des Polysons 19e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 2 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Le Chœur des Polysons, 3 rue Botzaris 75019 Paris, pour le fonctionnement de ses activités en 2015. 2015\_04914 / 4483.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**